

# Assurance de protection juridique

## Besoin d'une solution spécifique

Tous les jours, les communes sont confrontées à des risques pouvant conduire à des batailles juridiques. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, AXA-ARAG a donc développé une solution d'assurance qui se distingue des produits standard par des extensions de couverture spécialement adaptées.

## Etendue de la couverture

La protection juridique des communes comprend les modules suivants:

- Protection juridique pour les entreprises
- Protection juridique contractuelle
- Protection juridique en droit immobilier
- Protection juridique Mobility

## Extensions de couverture intégrées

- Membres du service du feu, de la protection civile et membres bénévoles des commissions scolaires (p. ex. représentants des parents d'élèves) pendant leurs interventions ou lors de formations
- Appartements de fonction et locaux appartenant à la commune ou loués (bail à loyer ou à ferme) par elle (y compris protection juridique des bailleurs)
- Rues, places et parkings publics sur le territoire de la commune
- Infrastructures pour l'alimentation en énergie et en eau ainsi que pour la gestion des déchets
- Protection juridique du maître d'ouvrage (prétentions élevées en vertu de contrats d'entreprise pour des constructions nouvelles et des rénovations soumises à autorisation) jusqu'à une somme garantie de 50 000 CHF maximum
- Enseignants, écoliers et accompagnateurs officiels lors de voyages scolaires des écoles de la commune

## Etudes de cas

- Droit du bail  
La commune a pris plusieurs locaux en location. Elle conteste l'augmentation de loyer réclamée par le propriétaire et souhaite attaquer celui-ci.
- Droit du travail  
Une employée communale est régulièrement absente de son poste de travail et ne fournit jamais de certificat médical, malgré les demandes répétées de son supérieur. Un licenciement est inévitable.
- Droit de la responsabilité civile  
De jeunes vandales taguent la façade de la mairie. Le dommage est évalué à plusieurs milliers de francs.

AXA-ARAG Protection juridique SA  
Affolternstrasse 42  
Case postale 6944  
8050 Zurich  
Téléphone 0848 11 11 00  
Fax 058 855 96 00  
AXA-ARAG.ch



**réinventons /**  
la protection juridique